

Designer Freelance et agence de design



A la frontière entre esthétique et ergonomie, le design et son fameux « effet wahoo » sont devenus la pièce maitresse de la stratégie de vente de nombreuses sociétés. En leur donnant un style, le design est surtout le signe de la maturité des produits de bon nombre d'industries comme l'automobile, la téléphonie, le high-tech, les FAI, les meubles, les sites E-commerce, etc.). L'influence du design sur l'image de marque du client est grandissante. Les risques du designer indépendant ou de l'agence de design, qu'il ou elle soit créateur ou consultant tout autant. Voici notre analyse des risques du métier de designer et les solutions d'assurances pour les couvrir.



La Responsabilité Civile du designer

Gagner des parts de marché pour une société implique que ses produits inspirent le beau, l'agréable et surtout l'impression d'être facile à utiliser. C'est le rôle confié au designer par son client. Mais la prestation du designer peut engendrer des erreurs :

- Une mauvaise compréhension dans le brief client ;
- Une évaluation erronée du temps nécessaire pour livrer un projet ;
- Un retard accidentel dans la livraison par une agence suite l'arrêt maladie du designer chargé du projet.

Des erreurs parfois simples, souvent involontaires, mais aux effets immenses... Une création hors sujet livrée au client ou le retard de la partie « design » d'un projet par exemple peut entraîner un manque à gagner pour le client et porter atteinte à la réputation de sa société sur son marché.

C'est l'assurance RC Professionnelle du designer qui prendra en charge la mise en cause d'un de ses clients et le paiement éventuel de dommages et intérêt en de condamnation.

Domaines d'intervention concernés par la RC Pro designer

Exemples d'activités pratiquées par les 22 000 sociétés du secteur du design (NAF : 74.10 Z) :

- le design graphique ;
- le design interactif ;
- le web designer (interface web) ;
- le design textile ;
- le design sensoriel ;
- le design culinaire ;
- etc.

Source : APCI – agence pour la promotion de la création industrielle

Modèle et dessin : les deux caractéristiques pour le dépôt INPI

1. La nouveauté : aucun dessin ou modèle identique n'a été divulgué avant la date de dépôt (antériorité) selon l'article L511-3 du code de la propriété intellectuelle.

2. Le caractère propre est avéré si l'impression visuelle d'ensemble que le dessin suscite chez l'observateur averti diffère de celle produite par tout dessin ou modèle divulgué avant la date de dépôt selon l'article L511-4 du code de la propriété intellectuelle.

FICHE SECTEUR D'ACTIVITE

Designer Freelance et agence de design



La contrefaçon des oeuvres créées par le designer

L'agence de design ou le designer indépendant doit s'assurer de la nouveauté et du caractère propre de ses créations pour éviter toute réclamation d'un tiers lui contestant la paternité de son œuvre. Pour ce faire, le designer doit se placer sous la protection du droit de propriété des dessins et modèles et le droit de propriété littéraire et artistique en déposant son œuvre d'art appliqué à l'INPI. Par ailleurs, les deux principaux actes de contrefaçon qu'un designer peut subir sont :

- > La reproduction sans autorisation, de façon identique ou proche, de la forme protégée ;
- > La vente sans autorisation de la création.

Nous conseillons au designer la souscription d'une assurance Protection Juridique Professionnelle pour faire appel à des experts juridiques en cas de violation de son droit de propriété intellectuelle.



Une spécificité du droit d'auteur pour les designers

La valeur d'une œuvre d'art appliqué reproduite de façon industrielle est directement liée à son exploitation et augmente avec celle-ci selon l'association VIA (Valorisation de l'Innovation pour l'Ameublement).

Il est donc essentiel pour le designer d'inclure dans son contrat de prestation une clause qui définisse précisément la valorisation de son œuvre dans les conditions d'exploitation.



Le stockage mal sécurisé des créations numériques du web designer

Les créations du designer indépendant ou de l'agence de designer constituent son principal actif. Il faut donc bien veiller à stocker les œuvres sur un espace sécurisé, d'autant plus si elles n'ont pas encore été déposées à l'INPI. Mais aucun serveur sécurisé, aucun firewall ni solide anti-virus n'est infranchissable pour un hacker aguerri. Il faut bien garder à l'esprit qu'aujourd'hui le piratage informatique de ses œuvres représente pour le designer un nouveau risque à ne surtout pas négliger.

Une police d'assurance contre le piratage informatique permet à l'agence de webdesign ou au webdesigner freelance de couvrir les dommages liés à :

- > La perte de ses créations suite à une attaque ;
- > sa responsabilité vis-à-vis du client lésé par la fuite de données confidentielles, incluant des créations qui étaient destinées à ce dernier ;
- > une destruction des œuvres qui représenterait un manque à gagner.



Le designer doit bien définir avec le client les conditions d'exploitation du produit

Quel est le moyen le plus sûr pour l'agence de design d'éviter les litiges avec son commanditaire en matière de droit de la propriété intellectuelle ?

En incluant, si possible dès le devis, les conditions de cession des droits d'auteur liées à l'exploitation de l'œuvre créée par le designer (logo, image, imprimé, charte graphique, scénographie d'un événement, etc.).

FICHE SECTEUR D'ACTIVITE

Designer Freelance et agence de design



Garantir les bureaux et le matériel haut de gamme du designer

Les bureaux du studio de design : ils doivent être assurés dès le démarrage de l'activité de l'agence contre le vol, le dégât des eaux ou encore l'incendie. Nous conseillons la souscription d'une Assurance Multirisque Bureaux.

Le matériel utilisé par certains designers : dans le cas de prestation très pointue comme le motion design, le matériel professionnel utilisé doit être assuré par une police d'assurance matériel audiovisuel et informatique : capture d'image, matériel de prise de vues (appareil photo, objectif et camera HD), station de montage, etc.



Quel montant pour les droits de cession du designer ?

- soit via une somme forfaitaire défini dans le contrat de prestation ;
- soit via une redevance calculée au pourcentage du chiffre d'affaires généré par l'exploitation de la création du designer



Exemple de clause abusive dans la cession des droits du designer

La mention "tous droits cédés" par exemple constitue une clause réputée non-écrite dans un contrat de cession des droits de propriété incorporelle. Tout droit cédé par le designer au cessionnaire (qui peut être le client final ou une agence de design qui fait appel à des designers indépendants) doit être défini précisément dans le contrat, à savoir :

- la nature exacte du droit cédé
- le périmètre du ou des droits cédés
- la contrepartie financière accordée au designer.

Source : VIA (Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement)

FICHE SECTEUR D'ACTIVITE

Designer Freelance et agence de design



Vous trouverez ci-dessous les autres risques potentiels que les responsables d'un studio de création design doivent couvrir avec une solution adaptée à leur situation.

QUEL TYPE DE RISQUE ?

QUEL NIVEAU DE RISQUE ?

> LA GARANTIE

Mise en cause du designer pour :

- faute, omission dans la prestation de service
- retard accidentel dans la livraison d'une maquette ou du prototype
- défaut de conseil
- non-respect de la propriété intellectuelle (logo, image, forme)
- > ...

10/10

[Responsabilité Civile Professionnelle](#)

Mise en cause de l'agence de design pour :

- par un tiers blessé lors d'une chute dans les locaux
- par recours de la Sécurité Sociale suite à un accident du travail
- > ...

10/10

[Responsabilité Civile Exploitation](#)

Mise en cause du dirigeant du studio de design pour :

- faute de gestion
- violation de loi, règlement, statuts
- comblement de passif
- > ...

10/10

[Assurance Responsabilité du chef d'entreprise](#)

Dommages subis par les locaux du studio :

- incendie, vol, dégâts des eaux, etc.
- le mobilier
- es frais nécessaires au maintien de l'activité
- > ...

10/10

[Assurance Bureaux](#)

Dommages subis lors d'une attaque informatique par le site internet ou le serveur de l'agence de design :

FICHE SECTEUR D'ACTIVITE

Designer Freelance et agence de design



perte d'exploitation
frais de rétablissement du système.
responsabilité de la société suite à la perte de données clients confidentielles

10/10

[Assurance CyberCriminalité](#)

Action juridique du designer en cas de :
impayé, litige avec un client
débauchage de salarié
violation de la propriété intellectuelle (dessin, modèle, forme déposée)
frais d'avocat et d'experts engagés dans un contentieux

9/10

[Assurance Juridique Entreprise](#)

Acte frauduleux au sein de l'agence internet :
falsifications de chèques de clients
fausse facture
détournement de fond, etc.
> ...

8/10

[Assurance Escroquerie](#)

Dommmages subis par le matériel du designer
(matériel vidéo, prises de vues, iPad, appareil photo, caméra HD, etc.) utilisé en studio et lors de déplacements à l'extérieur

7/10

[Assurance Tous Risques Matériels](#)

Mise en cause de l'agence de design pour non-respect du droit du travail :
licenciement sans cause réelle ni sérieuse
harcèlement moral
discrimination à l'embauche
atteinte à la vie privée
> ...

7/10

[Assurance Réclamation liée à l'emploi Litiges Prud'homme](#)

FICHE SECTEUR D'ACTIVITE

Designer Freelance et agence de design



Arrêt, décès ou invalidité d'une personne essentielle pour les missions-clés de l'agence de design

7/10

[Assurance Personne Clé](#)

Voyages professionnels des designers et chefs de projet :
accident
problème de santé
attentat
> ...

7/10

[Assurance Voyage professionnel](#)

Kidnapping d'un salarié du studio de design et demande de rançon
Extorsion de biens
Gestion de la crise par un prestataire

7/10

[Garantie Kidnapping et Rançon](#)

Accident d'un collaborateur à domicile ou au travail :
décès ou invalidité du collaborateur
Indemnités des ayant droit du collaborateur

6/10

[Assurance Incapacité de travail](#)